



**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE
L'ADMINISTRATION
DE LA MER
SECTION NATIONALE DES OFFICIERS DE PORT
CGT**



ELECTIONS EN C.A.P DU 20 OCTOBRE 2011

(Commissions Administratives Paritaires Nationales)

CORPS DES OFFICIERS DE PORT ET CORPS DES OFFICIERS DE PORT ADJOINTS

LE VOTE UTILE, C'EST LE VOTE CGT

NOUS SAVONS CE QUE NOUS VOULONS, NOUS SAVONS CE QUE NOUS REFUSONS !

➤ NOUS VOULONS RASSEMBLER

La Confédération Générale du Travail est ouverte à tous les salariés, femmes et hommes, actifs, privés d'emploi et retraités, quels que soient leur statut social et professionnel, leur origine, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses, pour défendre leurs droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs. Notre syndicat répond parfaitement à tous ces critères, il se prépare à l'évolution de la politique portuaire et aux conséquences de la Réforme Générale des Politiques Publiques ! Il faut une CGT forte dans la Fonction Publique et un syndicat CGT incontournable dans le dialogue social et la défense des intérêts professionnels des personnels.

Parce que la CGT syndique la grande majorité des personnels du MEDDTL, toutes catégories confondues, nous disposons d'une force réelle, majoritaire encore dernièrement aux élections du Comité technique paritaire central des directions départementales interministérielles, nouvelle instance représentative instituée auprès du premier ministre.

➤ NOUS VOULONS PRESERVER

Le Statut Général de la Fonction Publique et nos régimes de retraite par répartition, lutter pour tirer la profession d'Officier de port vers le haut, et maintenir nos acquis dans les Grands Ports Maritimes et Port Autonome notamment les détachements ainsi que le régime indemnitaire existant.

La SNOF/SNPAM CGT, à l'initiative de la rénovation du protocole « 75 », s'est pleinement investie sur ce dossier avec des avancées acquises par nos revendications justes et ambitieuses.

➤ NOUS VOULONS CONQUERIR

- La reconnaissance des travaux pénibles et astreignants (travail de nuit, contact avec les Matières Dangereuses et insalubres).
- Une équité de traitement dans la reconnaissance de l'exposition à l'amiante pour les officiers de port.
- Des grilles indiciaires en adéquation aux responsabilités exercées par les Officiers de Port et Officiers de Port Adjointes et à leurs formations. Nous ne devons pas être les oubliés du secteur mer et du MEDDTL !
- Des effectifs renforcés pour conforter les conditions de travail meilleures acquises par l'application de la réduction du temps de travail, arrachée par les luttes constantes de notre organisation et pouvoir exercer nos missions de police portuaire, de sûreté et l'application des nouvelles directives (« Trafic 2000 », « Déchets », « Vraquiers », « sûreté » etc.)
- Un régime indemnitaire renforcé pour tous, sans distinction dans les ports décentralisés. La réévaluation des montants fixes de la PSS, l'ISH et l'IHTS qui sont des revendications de la CGT défendues avec ardeur par nos représentants.

➤ NOUS VOULONS UNE FORMATION ET UN RECRUTEMENT

Qui renforce la primauté de l'identité « Mer », source première des corps OP et OPA. Un recrutement adapté aux évolutions des marines d'aujourd'hui afin de préserver l'avenir dans un esprit pragmatique d'ouverture.

La formation continue est primordiale pour obtenir des qualifications rendues obligatoires par la réglementation internationale (opérateur VTS), dispensée dans les Ecoles Nationales de la Marine Marchande, elle validera un corps réactif, opérationnel et reconnu comme un maillon incontournable de la sécurité maritime et portuaire. La formation continue préservera les corps OP et OPA de la mise en concurrence avec les auxiliaires de surveillance et les agents des collectivités territoriales. Il est également indispensable de renforcer la formation initiale par des modules complémentaires et ce dans la concertation avec vos représentants du personnel.

➤ NOUS VOULONS MANDATER

Des candidats qui seront porteurs et garants des revendications et valeurs défendues par la CGT. Nos candidats ne s'avoueront jamais battus devant l'Administration et vous défendront de manière aussi bien collective qu'individuelle, pour faire des CAP véritablement compétentes en matière de mutation, d'avancement et de promotion et non de simples chambres d'enregistrement des décisions de l'Administration.

La CGT propose des candidatures équilibrées représentant tous les types de ports pour la fonction de représentant en CAP, responsabilité lourde, mais captivante pour ceux qui acceptent de mobiliser leurs compétences et de s'investir pour défendre les intérêts statutaires et individuels de leurs collègues. Nous présentons d'ailleurs des camarades engagés et tenaces, c'est un gage d'efficacité pour la défense des Officiers de Port et des Officiers de Port Adjoints !

➤ NOUS REFUSONS

- Les effets négatifs de la RGPP (Réforme (régression) Générale des Politiques Publiques)
- Le démantèlement de la Fonction Publique à travers la diminution des effectifs de fonctionnaires, la réduction du nombre de corps et les atteintes aux statuts (mobilité forcée, recrutement de contractuels)
- Le salaire au mérite appliqué au salaire de base et à l'évolution des primes
- L'arnaque des dispositifs compensant la perte du pouvoir d'achat à défaut de l'augmentation du point d'indice
- Une mobilité en dehors des règles décidées ensemble
- La remise en cause du temps de travail et de l'ARTT
- La décentralisation de la Police Portuaire

LE 20 OCTOBRE 2011

**VOTEZ ET FAITES VOTEZ POUR LA LISTE PRESENTEE
PAR LA CGT**

La force à vos côtés

☞ **Attention, Important !**

Pas de panachage, aucune inscription sur le bulletin de vote, aucun signe distinctif sur l'enveloppe contenant le bulletin.

Se conformer strictement à la notice explicative ministérielle.

VOTEZ POUR LA LISTE ENTIERE ET CE DES RECEPTION DU MATERIEL DE VOTE,
Postez vous-même votre vote à l'adresse indiquée sur l'enveloppe d'expédition